



Ville de PORTO VECCHIO

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

COMPTE RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois d'avril à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 05 avril 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Absents : Michel DALLA SANTA ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-François GIRASCHI ; Noëlle SANTONI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Michel DALLA SANTA à Joseph TAFANI ; Jean-François GIRASCHI à Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Xavière MERCURI ; Jean-Marc ANDREANI à Antoine ACQUATELLA ; Didier REY à Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON à Jeanne STROMBONI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A – Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 30 mars 2017

B – Compte Rendu de Décisions n° 01/2017

ORDRE DU JOUR

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 - FINANCES

1.1 - Compte de gestion – Exercice 2016.

1.2 - Compte administratif – Exercice 2016.

1.3 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

1.4 - Budget primitif – Exercice 2017.

1.5 - Fixation des taux des taxes locales – Exercice 2017.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 - Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres.

2.2 - Modification de la représentation de la Commune au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Corse.

3 - AFFAIRES FONCIÈRES

3.1 - Bilan annuel des cessions et acquisitions en 2016.

3.2 - Rectification d'une erreur matérielle cadastrale relative à la parcelle cadastrée section B n° 62 / Renajolo de Palavesa.

3.3 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 166 sise à AGNARONE au profit de Mme Valérie POLGE.

3.4 - Acquisition amiable voie d'accès à la station de traitement d'eau potable de NOTA Suprana - Acquisition de parcelles entre la Commune de PORTO-VECCHIO et les co-indivisaires représentés par Jean-Pierre MATTEI.

4 - CIMETIÈRE

Demande de rétrocession à la Commune d'une concession funéraire.

Ont été transmis aux membres du conseil municipal les notes de synthèse et documents suivants :

1 - FINANCES

1.1 - Compte de gestion – Exercice 2016.

➤ Rapport au conseil municipal

Le récapitulatif des comptes de gestion (balances de synthèse) figure en annexe au compte administratif 2016.

1.2 - Compte administratif – Exercice 2016.

➤ Rapport au conseil municipal

➤ Document M14

➤ Présentation graphique et détaillée

➤ Annexes au compte administratif

1.3 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

- Rapport au conseil municipal

1.4 - Budget primitif – Exercice 2017.

- Rapport au conseil municipal
- Document M14
- Présentation graphique et détaillée
- Annexes : état de la dette, état du personnel.

1.5 - Fixation des taux des taxes locales – Exercice 2017.

- Rapport au conseil municipal

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 - Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres.

- Rapport au conseil municipal

2.2 - Modification de la représentation de la Commune au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Corse.

- Rapport au conseil municipal

3 - AFFAIRES FONCIÈRES

3.1 - Bilan annuel des cessions et acquisitions en 2016.

- Rapport au conseil municipal

3.2 - Rectification d'une erreur matérielle cadastrale relative à la parcelle cadastrée section B n° 62 / Renajolo de Palavesa.

- Rapport au conseil municipal

3.3 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 166 sise à AGNARONE au profit de Mme Valérie POLGE.

- Rapport au conseil municipal

3.4 - Acquisition amiable voie d'accès à la station de traitement d'eau potable de NOTA Suprana - Acquisition de parcelles entre la Commune de PORTO-VECCHIO et les co-indivisaires représentés par Jean-Pierre MATTEI.

- Rapport au conseil municipal

4 - CIMETIÈRE

Demande de rétrocession à la Commune d'une concession funéraire.

- Rapport au conseil municipal

S'agissant du compte administratif (1.2) et du budget primitif (1.4), les documents annexes ont été transmis dans l'enveloppe n° 2.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Véronique MAGLIOLO

N° 17/043/F

FINANCES

Compte de gestion – Exercice 2016.

Les résultats de clôture du compte de gestion principal, des comptes de gestion annexes de l'assainissement, de l'eau et du Port de Plaisance, pour l'exercice 2016 tels que présentés par le Receveur Municipal sont arrêtés.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, le total des masses et le total des soldes tels qu'ils figurent à la clôture du compte de gestion du Receveur Municipal sont arrêtés.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, les opérations de cette comptabilité aux montants présentés par le Receveur Municipal sont arrêtées.

Le compte de gestion pour l'exercice 2016 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Est intervenue : Véronique MAGLIOLO

Adopté par 24 voix POUR et 7 CONTRE : Gérard CESARI, Didier REY, Jeanne STROMBONI, Nathalie APOSTOLATOS, Jean-Christophe ANGELINI, Fabien LANDRON et Marielle DELHOM.

RAPPORTEUR : Véronique MAGLIOLO

N° 17/044/F

FINANCES

Compte administratif – Exercice 2016.

Il est donné acte au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2016, à la présente délibération et comportant le compte administratif principal, les comptes administratifs annexes de l'assainissement, du port de plaisance et de l'eau ainsi que les informations prévues par le décret n° 93-570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Il est constaté pour les comptes administratifs, un total d'opérations budgétaires comme suit :

Budget principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		937.185,45 €	2.042.178,95 €		1.104.993,50 €	
Opérations de l'exercice		2.877.606,47 €		423.789,39 €		3.301.395,86 €
Part affectée	620.185,45 €				620.185,45 €	
RESULTATS DE CLOTURE		3.194.606,47 €	1.618.389,56 €			1.576.216,91 €

Budget annexe de l'assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		1.735.392,15 €		44.116,60 €		1.779.508,75 €
Opérations de l'exercice		709.108,39 €	324.957,08 €			384.151,31 €
Part affectée	735.000,00 €				735.000,00 €	
RESULTATS DE CLOTURE		1.709.500,54€	280.840,48 €			1.428.660,06 €

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Budget annexe du Port de Plaisance

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		461.591,36 €		1.074.973,20 €		1.536.564,56 €
Opérations de l'exercice		673.682,97 €		311.903,01 €		985.585,98 €
Part affectée	339.441,00 €				339.441,00 €	
RESULTATS DE CLOTURE		795.833,33 €		1.386.876,21 €		2.182.709,54 €

Budget annexe de l'eau

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		402.779,26 €	617.812,82 €		215.033,56 €	
Opérations de l'exercice		584.929,72 €		622.126,85 €		1.207.056,57 €
Part affectée	280.000,00 €				280.000,00 €	
RESULTATS DE CLOTURE		707.708,98 €		4.314,04 €	712.023,01 €	

La sincérité des restes à rééaliser est reconnue.

Les résultats définitifs de l'exercice constatés et approuvés sont arrêtés comme suit :

Compte administratif principal :	excédent	1.576.216,91 €
Compte administratif annexe de l'assainissement :	excédent	1.428.660,06 €
Compte administratif annexe du Port de Plaisance :	excédent	2.182.709,54 €
Compte administratif annexe de l'eau :	déficit	- 712.023,01 €.

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'établissement d'un Plan Pluriannuel Prévisionnel d'Investissement.

Sont intervenus : Marie-Antoinette CUCCHI, Gaby BIANCARELLI, Marie-Noëlle NICOLAÏ, Jeanne STROMBONI, Jean-Christophe ANGELINI et Marielle DELHOM.

Adopté par 23 voix POUR et 7 CONTRE : Gérard CESARI, Didier REY, Jeanne STROMBONI, Nathalie APOSTOLATOS, Jean-Christophe ANGELINI, Fabien LANDRON et Marielle DELHOM.

RAPPORTEUR : Véronique MAGLIOLO

N° 17/045/F

FINANCES

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

Le résultat d'exploitation 2016 des budgets suivants est affecté comme indiqué ci-dessous :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION EN INVESTISSEMENT	REPORT A NOUVEAU
Principal	3.194.606,47	1.810.315,00	1.384.291,47
Assainissement	1.709.500,54	1.075.000,00	634.500,54
Port de Plaisance	795.833,33	0	795.833,33
Eau	707.708,98	280.280,00	427.428,98
TOTAL	6.407.649,32	3.165.595,00	3.242.054,32

Est intervenue : Véronique MAGLIOLO

Adopté par 24 voix POUR et 7 CONTRE : Gérard CESARI, Didier REY, Jeanne STROMBONI, Nathalie APOSTOLATOS, Jean-Christophe ANGELINI, Fabien LANDRON et Marielle DELHOM.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Véronique MAGLIOLO****N° 17/046/F****FINANCES**

Budget primitif – Exercice 2017.

Budget primitif 201		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	Dépenses	25.866.000,00 €	23.597.458,98 €
	Recettes	25.866.000,00 €	23.597.458,98 €
Budget de l'assainissement	Dépenses	2.166.703,00 €	7.540.214,70 €
	Recettes	2.166.703,00 €	7.540.214,70 €
Budget du port	Dépenses	2.203.334,00 €	1.669.987,21 €
	Recettes	2.203.334,00 €	1.669.987,21 €
Budget de l'eau	Dépenses	1.587.279,00 €	2.774.334,54 €
	Recettes	1.587.279,00 €	2.774.334,54 €

Sont intervenus : Georges MELA, Marie-Antoinette CUCCHI, Véronique MAGLIOLO, Jean-Michel SAULI, Florence VALLI, Jeanne STROMBONI, Jean-Christophe ANGELINI et Marielle DELHOM.

Adopté par 23 voix POUR et 7 CONTRE : Gérard CESARI, Didier REY, Jeanne STROMBONI, Nathalie APOSTOLATOS, Jean-Christophe ANGELINI, Fabien LANDRON et Marielle DELHOM.

RAPPORTEUR : Véronique MAGLIOLO**N° 17/047/F****FINANCES**

Fixation des taux des taxes locales – Exercice 2017.

Les taux des taxes directes locales sont inchangés pour l'année 2017 par rapport à l'année 2016 :

Taux de taxe d'habitation : **28,89 %**Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **11,76 %**Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **110,24 %****Est intervenue : Véronique MAGLIOLO**

Adopté par 23 voix POUR et 7 CONTRE : Gérard CESARI, Didier REY, Jeanne STROMBONI, Nathalie APOSTOLATOS, Jean-Christophe ANGELINI, Fabien LANDRON et Marielle DELHOM.

RAPPORTEUR : Georges MELA**N° 17/048/AG****ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres.

La commission d'appel d'offres est nouvellement constituée pour la durée restant à courir de l'actuelle mandature.

Sont désignés comme membres de la commission d'appel d'offres :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Marie-Antoinette CUCCHI	Michel DALLA SANTA
2	Joseph TAFANI	Jean-Baptiste LUCCHETTI
3	Véronique MAGLIOLO	Armand PAPI
4	Jean-Michel SAULI	Florence VALLI
5	Nathalie APOSTOLATOS	Jeanne STROMBONI

Les désignations sont intervenues après élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Est intervenu : Georges MELA**Adopté à l'unanimité**

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Georges MELA
N° 17/049/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Modification de la représentation de la Commune au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Corse.

M. Armand PAPI ne souhaitant plus être délégué titulaire, il est procédé à la désignation de M. Antoine ACQUATELLA pour le remplacer.

Sont désignés pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Corse :

1. **Antoine ACQUATELLA** (titulaire)
2. **Pierre-Paul NICOLAÏ** (suppléant).

Est intervenu : Georges MELA

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI

N° 17/050/AFF FONC

AFFAIRES FONCIÈRES

Bilan annuel des cessions et acquisitions en 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières décidées en 2016 figurant sur le tableau récapitulatif ci-après.

Acquisitions décidées en 2016

Réserves foncières

Ex-proprétaire	Adresse	Réf cadastrales	Superficie du terrain en m ²	Nature du bien	Prix en €	Frais estimés	Mouvements immobiliers	Description du bien
Pierre PIERGIGLI	Rue du Bastion de France	AD n° 148	490	Bien bâti	150.000 €	3.200 €	Acquisition à titre onéreux Entrée d'immobilisations	Bâtisse de 170 m ² à détruire
Etat	La Marine	AI n° 41	97	Bien non bâti	13.600 €		Acquisition à titre onéreux Entrée d'immobilisations	Terrain nu

Régularisation foncières

Ex-proprétaire	Adresse	Réf cadastrales	Superficie du terrain en m ²	Nature du bien	Prix en €	Frais estimés	Mouvements immobiliers	Description du bien
Marie-France BOUSSIE-TAFANI	Muratello	I n° 2378	490	Bien non bâti	1 €	1.100 €		Terrain nu pour accessoire voirie
Léonard VALLI	Muratello Place	AW n° 199	198		19.800 €	2.800 €		Terrain nu pour accessoire voirie

Cessions décidées en 2016

Terrains pour constructions de logements : Néant

Equipement public : Néant

Cession à un particulier :

Désignation du bien	Localisation	Réf cadastrales	Origine de Propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Montant de la cession
57 m ² issu de A n° 747	Ospedale	A n° 747 partie Régularisation foncière	Transaction BLONDEL	Commune	M. et Mme Antoine ANDREANI	1.100 €

Est intervenue : Marie-Antoinette CUCCHI

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI

N° 17/051/AFF FONC

AFFAIRES FONCIÈRES

Rectification d'une erreur matérielle cadastrale relative à la parcelle cadastrée section B n° 62 - Renajolo de Palavesa.

Il est constaté l'erreur matérielle du cadastre intervenue lors de la rénovation cadastrale de 1982, qui extrait une partie de la parcelle cadastrée section B n° 62 sise à Renajolo de Palavesa en la faisant figurer sur le plan cadastral comme une partie du chemin communal.

Le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires à la rectification de cette erreur matérielle auprès du cadastre, notamment le procès-verbal de rectification de limites et le croquis de conservation dressé par l'Inspectrice du cadastre le 16 septembre 2015.

Est intervenue : Marie-Antoinette CUCCHI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI

N° 17/052/AFF FONC

AFFAIRES FONCIÈRES

Acquisition amiable voie d'accès à la station de traitement d'eau potable de NOTA Suprana - Acquisition de parcelles entre la Commune de PORTO-VECCHIO et les co-indivisaires représentés par Jean-Pierre MATTEI.

L'acquisition amiable par la Commune de la voie d'accès d'une contenance de 761 m² menant à la station de traitement d'eau potable de Nota Suprana, cadastrée section C n° 982 (145 m²) et C n° 983 (620 m²), formant le lot *e* et le lot *b* du document d'arpentage référencé n° 9707/JP, pour l'euro symbolique, est autorisée.

Les frais notariés sont estimés à 658 € TTC.

Le Maire est autorisé à procéder aux démarches nécessaires à l'établissement de l'acte et à signer l'acte d'acquisition en la forme notariée.

Est intervenue : Marie-Antoinette CUCCHI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joseph TAFANI

N° 17/053/CIM

CIMETIÈRE

Demande de rétrocession à la Commune d'une concession funéraire.

La rétrocession de la concession n° 475 – zone 4 située au cimetière de Tenda à la Commune est approuvée.

La somme de 457,35 € pour la rétrocession de cette concession est attribuée à Monsieur et Madame BUDIN.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune toute pièce et document utile à la réalisation de cette rétrocession.

Est intervenu : Joseph TAFANI

Adopté à l'unanimité

Il été prévu à l'ordre du jour le sujet suivant :

AFFAIRES FONCIÈRES

Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 166 sise à AGNARONE au profit de Mme Valérie POLGE.

Cette affaire est retirée de l'ordre du jour à l'unanimité et fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine séance.

Le secrétaire de séance,



Joëlle DA FONTE



Le Maire,



Georges MELA